

Nouvelles pratiques sociales



Une mise en perspective...

Saül Karsz

Volume 19, numéro 1, automne 2006

Les pratiques pour contrer la violence : entre l'intervention, la prévention et la répression

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/014788ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/014788ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Karsz, S. (2006). Une mise en perspective.... *Nouvelles pratiques sociales*, 19(1), 106–116. <https://doi.org/10.7202/014788ar>

Une mise en perspective...

Saül KARSZ

Consultant en travail social

Il a donc été convenu, avec les dirigeants de NPS, que je proposerais quelques points de vue sur les différentes contributions du présent dossier. Points de vue critiques, parce qu'à défaut de débats raisonnés et raisonnables la recherche ne dépasse guère le stade de la description et du commentaire, et parvient difficilement à produire de la connaissance, soit à identifier des logiques, à expliquer des mécanismes et des causalités. La critique est ce travail de déconstruction qui consiste à interroger ce qui se donne à lire comme des évidences. Il s'agit d'un travail d'ouverture... Mais les considérations théoriques ne sont pas seules en cause. En effet, les pratiques sociales sont aujourd'hui prises dans des enjeux politiques, institutionnels, professionnels, éthiques, qui exigent, justement, des clarifications aussi nettes que possible, des mises en débat qui soient aussi des mises en perspective. Pour ce faire, les contributions figurant dans le présent dossier fournissent des matériaux riches et variés. En y participant à mon tour, je voudrais coopérer à ce qui apparaît, finalement, comme une incontournable exigence théorique et pratique.

ORGANISATION DU PRÉSENT TRAVAIL

Une première partie, la plus longue, s'attache à chacun des cinq articles du présent dossier de NPS, dont je commente—sans prétention d'exhaustivité, bien entendu—des points, à mon avis, névralgiques. Sur la base de ces remarques, la deuxième partie de ce travail esquisse une brève vue d'ensemble et suggère des questions à explorer davantage.

Sophie Paquin, « Le sentiment d'insécurité dans les lieux publics urbains et l'évaluation personnelle du risque chez des travailleuses de la santé »

D'emblée, l'auteure rappelle les multiples risques urbains des sociétés contemporaines, qu'elle illustre par « les événements terroristes survenus le 11 septembre 2001 ». Illustration canonique, en vérité. Sans aucun doute incontournable, l'impact individuel et collectif de cet événement fut fort et n'a pas fini de produire des effets. Mais il s'agit d'une illustration canonique parce que ce 11 septembre-là sert le plus souvent à escamoter une autre date tout aussi tragique : le 11 septembre 1973, qui marque la chute de la démocratie chilienne et le début d'une sanglante répression, étendue d'ailleurs à une bonne partie de l'Amérique latine. Ces deux événements étant également injustifiables et abominables, évoquer l'un n'exclut nullement d'évoquer l'autre, aucune comptabilité macabre ne saurait nous faire préférer celui-ci ou celui-là. Mais en en citant un seul, l'auteure sacrifie à un rituel particulièrement récurrent où se combinent l'exaltation, voire l'omniprésence (2001) et la sous-estimation, sinon le déni pur et simple (1973). C'est pour cela d'ailleurs qu'il est usuel de dire « le 11 septembre », sans précision d'année : à tel point que celui de 2001 constituerait un archétype éternel... Qu'on me permette cependant de rappeler que « le terrorisme » – appellation sous laquelle des situations radicalement disparates sont englobées – est loin de débiter en 2001.

Cela dit, dans la contribution de Sophie Paquin, le 11 septembre 2001 représente une illustration, aucunement un thème central. Et, pourtant... Se référer à un seul et unique 11 septembre ne revient-il pas à dater l'insécurité et les risques urbains de cette année 2001, à y localiser sinon leur source première, du moins la cause majeure de leur éclosion ? C'est justement ce qu'il m'importe de souligner. Par sa référence unilatérale à un certain 11 septembre, l'auteure nous montre – à son insu – comment le sentiment d'insécurité se construit, selon quelles sélections, accentuations, sous-estimations et exclusions.

Car il s'agit bien de *construction*, tant ces risques urbains et le sentiment d'insécurité n'ont rien de naturel ou spontané. Construction sociale, idéologique, politique, qui – explique à juste titre Sophie Paquin – varie indépendamment des taux de criminalité et des comportements dits d'incivilité. Car des conditions relativement précises interviennent pour que ces risques et ce sentiment se mettent à exister. Lesquelles ? Non seulement des actes réels ou virtuels de certains individus et groupes, mais aussi des comportements policiers, des campagnes politiques, des décisions économiques, des programmes sociaux, des démarches de prévention, des commentaires journalistiques. Notre hypothèse est que la sous-estimation systématique du

rôle actif, constitutif, agissant, joué par ces instances contribue à solidifier des signifiants comme « risques urbains » et « sentiment d'insécurité », à leur donner de la consistance, à leur porter crédit, sinon à les faire exister. Très précisément, à les localiser d'un seul côté, chez les individus et les groupes qui commettent ou pourraient éventuellement commettre des actes jugés répréhensibles. Or, pour que ces actes soient répréhensibles, il faut des jugements moraux, des orientations idéologiques, des prescriptions juridiques et judiciaires : c'est justement ce que la fusion rituelle des deux 11 septembre en un seul vient illustrer.

Bien entendu, les risques urbains existent bel et bien, nos villes n'ont rien de havres de paix, la coexistence des individus et des groupes n'étant pas toujours pacifique. C'est pourquoi je parle bien de construction, et non d'invention pure et simple. Construction, car, comme écrit l'auteure, « c'est à l'aide d'informations spécifiques sur un espace public urbain que les individus analysent cet environnement et évaluent le risque d'y être victimes d'un acte agressif ». C'est un fait. Encore faudrait-il interroger la pertinence de ces informations, leur degré d'objectivité supposée, ce qu'elles induisent. Opération que, normalement, les individus en question ne font que rarement. De là que leur sentiment d'insécurité ne soit en rien une explication, mais juste une donnée à déconstruire, à interroger, à articuler à ses conditions d'émergence et de diffusion.

Et, pourtant, la recherche menée par l'auteure montre ceci : se sentent menacées par des risques réels ou virtuels, ont un sentiment d'insécurité, des professionnelles qui adhèrent à des normes de classes moyennes ainsi confrontées aux normes de populations marginalisées. Constat valable même si ces professionnelles ont l'habitude de travailler dans le territoire où elles côtoient ces populations. D'où, enfin, les deux sortes de vignettes rapportées par Sophie Paquin. D'une part, cette femme placée en situation d'insécurité subjective, mais qu'aucune agression physique ou verbale ne vient étayer, ou encore les différentes situations vécues comme agressives, mais sans que cette agressivité soit précisément définie... D'autres vignettes articulent très directement la peur-ressenti éminemment subjectif-à des situations objectives de pauvreté et de misère vécues par certaines populations. Ici, le sentiment d'insécurité cesse de se réduire à une dimension exclusivement interrelationnelle ou interpersonnelle pour apparaître comme la subjectivation d'un rapport social.

D'où la prometteuse conclusion avancée par l'auteure : « la cohabitation sociale des groupes sociaux dans les lieux publics reste un défi toujours actuel, aux solutions complexes ». Et tel est, sans doute, l'enjeu des questions abordées ici.

Christine Corbeil et Isabelle Marchand, « Penser l'intervention féministe à l'aune de l'approche intersectionnelle : défis et enjeux »

Comme d'autres grandes doctrines, l'histoire du féminisme est ponctuée de divisions et clivages autant que de recompositions et réunifications incessantes : non seulement externes (postures sexistes, notamment), mais aussi internes (critiques de groupes militants, de chercheuses et de chercheurs ; indifférence ou incompréhension d'un certain nombre de femmes). C'est tout compte fait le singulier « féministe », « féminisme », qui reste à fonder ou à refonder sans cesse.

La catégorie de sororité joue, à cet égard, un rôle majeur : *toutes* les femmes seraient soumises à des discriminations et des violences, même si celles-ci n'adoptent pas les mêmes modalités en fonction de leurs conditions sociales respectives. Cette soumission peut aller jusqu'à l'aliénation, soit l'adhésion consciente et/ou inconsciente des femmes au sort qui leur est fait par la domination masculine... Selon les courants se réclamant du féminisme, la catégorie de sororité reçoit des formulations fort différentes, des nuances, des spécifications et des clarifications diverses et variées. Mais il semble s'agir d'un opérateur théorique *sine qua non*, d'une incontournable référence idéologique et pratique. Les critiques, cependant, ne font pas défaut. Dont, notamment, celles des féministes afro-américaines, hispano-américaines et indiennes, citées par les auteures, mais aussi d'un certain nombre d'intervenantes et intervenants, thérapeutes et chercheurs qui, sans adhérer au féminisme, ne lui sont aucunement hostiles. Est chaque fois en question la capacité de prise en compte, par le féminisme, de l'indéniable hétérogénéité des statuts et des expériences des femmes blanches et bourgeoises, des femmes noires, des femmes latino-américaines, etc. Sans oublier que toutes les Blanches ne sont pas bourgeoises, ni les Noires toujours pauvres, etc.

Et c'est alors que l'approche intersectionnelle prend toute son importance. « L'imbrication d'une perspective intersectionnelle à l'intervention féministe semble répondre à un besoin certain d'inclusion de la diversité expérientielle des femmes victimes de violence conjugale », écrivent les auteures vers la fin de leur contribution.

Approche intersectionnelle : croisement des variables proprement féministes (discrimination et violences dont les femmes sont communément victimes) avec d'autres variables (race, culture, classe sociale). Cette prise en compte relève d'une perspective qu'on appelle *interdisciplinaire* dans d'autres contextes. À ce titre, cette approche imbriquée à l'intervention féministe produit auprès de cette dernière deux effets aussi complémentaires que finalement contradictoires. D'une part, des effets d'ouverture systématique et délibérée à des variables que les études féministes ont rarement ignorées,

sans toutefois leur donner une place effective dans les analyses théoriques et dans les luttes concrètes (d'où les critiques intraféministes). Cet élargissement de l'analyse impose une attention spécifique à des dimensions dont il s'agit d'explicitier les croisements, les convergences, les recoupements. Cet élargissement témoigne également de la pertinence de l'intervention féministe en matière de condition sociale, raciale ou culturelle, qui ajoute une dimension dont les études anthropologiques et sociologiques ne font pas toujours cas. Mais, d'autre part, la coexistence de ces différentes variables ne va pas sans poser de difficiles problèmes, notamment de pondération quant à leur poids respectif, d'identification de leurs limites et de leurs articulations et influences réciproques. Telle est précisément la question : jusqu'à quel point la prise en compte effective de ces dimensions peut-elle coexister avec l'idée que les femmes constituent un groupe homogène, cela supposant d'ailleurs que de leur côté les hommes constituent eux aussi un groupe homogène ? Et, en même temps, il est indéniable que les situations décrites par le féminisme existent bel et bien...

Il s'ensuit une hypothèse, à travailler davantage : le féminisme n'existe pas en dehors des tensions et des réunifications ininterrompues qui le traversent, en deçà ou au-delà des critiques qu'il reçoit et des dépassements de ces critiques qu'il est capable d'engendrer, jamais définitivement...

Hélène Tessier, « Quand la raison du plus fort continue d'être la meilleure... De la domination d'une théorie à la violence institutionnelle : l'usage abusif des théories de l'attachement en protection de la jeunesse »

À partir de cet intéressant article, je voudrais mettre en avant trois points stratégiques. Le *premier* concerne les théories de l'attachement que l'auteure présente comme un des fondements de la loi en matière de protection de la jeunesse, et ce, d'après un schéma tout aussi valable en France, à propos de la parentalité, entre autres. Il s'agit, en fait, d'une vague de fond, très précisément d'une composante structurelle du capitalisme dans son stade néolibéral, sur fond de mutation, sinon de révolution des rapports sociaux aujourd'hui en cours à l'échelle planétaire.

Deuxième point : le rapport entre théories de l'attachement et lois de protection de la jeunesse nous apprend quelque chose d'intéressant, à savoir que le travail théorique ne consiste jamais dans une production conceptuelle et clinique en circuit fermé ; les constructions théoriques sont rarement sans liens avec les enjeux sociaux, idéologiques et politiques, elles en résultent en même temps qu'elles contribuent à les infléchir dans telle ou telle direction... Même chose du côté de la loi. Bras armé d'une politique, la loi imprime des

orientations dans les champs qu'elle est censée régenter et, par extension, dans l'ensemble des rapports sociaux. Opération manifeste, sinon délibérée, en matière de protection de la jeunesse. Il s'agit d'orientations à dominante juridique et judiciaire, mais pas seulement. La loi ne se réduit pas à une injonction autoritaire, ni ne comporte uniquement le recours à la violence légitime dont l'État détient le monopole (Weber). Sont mobilisés des attendus juridiques autant que des considérations théoriques et des références idéologiques (notamment morales). Des idéaux supposés présider à l'existence individuelle et collective sont constamment rappelés. Et mis en avant la thématique de la normalité et de l'anormalité, de ce qui est tolérable et de ce qui l'est moins, ou pas du tout. C'est précisément ce dont témoignent les attendus des jugements rendus par les tribunaux et la jurisprudence qui s'en dégage. La loi mobilise des théories, lesquelles accroissent ainsi, par ricochet, leur emprise sociale. D'emblée, la question – aussi ancestrale que généralement mal posée – des « rapports entre la théorie et la pratique » apparaît sous une autre lumière. En effet, ces rapports ne sont pas à créer de toutes pièces, comme si théorie et pratique vivaient chacune de son côté. Ces rapports existent de fait : dans la diffusion encouragée de certaines théories et refusée à d'autres, dans les ressources allouées à certaines orientations au détriment d'autres, dans les pressions administratives et les injonctions juridiques de mettre en œuvre – dans les institutions, dans les pratiques – des concepts originaires de ces théories. C'est le cas, à propos de l'autisme infantile, des conceptions systémiques et comportementalistes vs. la psychanalyse. À leur tour, ces théories privilégiées travaillent au cautionnement dit scientifique d'une politique, notamment à la prétention d'après laquelle aucune autre politique ne serait concevable. L'imbrication des théories de l'attachement et la loi de la protection de la jeunesse ne fait qu'illustrer (caricaturer ?) une situation commune.

D'où le *troisième et dernier point* stratégique : l'appellation même de « science » est au centre de luttes, alliances et oppositions de toutes sortes, et ce, dans le champ de ceux qui s'en réclament ainsi que dans l'ensemble de la société. Il ne s'agit pas d'une appellation univoque, qui revêtirait partout le même sens et présenterait toujours des contenus identiques. Il n'est même pas certain qu'il s'agisse d'un terme... très scientifique ! L'appropriation de cette appellation par une théorie fait partie de l'implantation de celle-ci, de sa diffusion tous azimuts, de l'obligation de plus en plus prégnante de la prendre en compte, y compris par des financements, d'y adhérer, ou, à défaut, de justifier pourquoi on n'y adhère pas. De même, quand une politique parvient à se faire justifier par le label « science », sa critique apparaît comme une opposition vulgairement partisane et comme la méconnaissance

des acquis supposément indiscutables de cette « science ». Toute critique est alors taxée d'*idéologique*, tare dont sont supposées manquer la politique qu'on défend et les théories auxquelles on adhère...

Ces remarques devraient aider à effectuer un pas de côté, à se déplacer par rapport à des évidences qui n'en sont pas. C'est justement ce qu'on peut comprendre grâce à cette contribution d'Hélène Tessier. Les théories de l'attachement constituent l'un des fondements de la loi de protection de la jeunesse dans la mesure où elles participent de la grande offensive idéologique du néolibéralisme : la biologisation des fonctionnements psychiques et la naturalisation des disciplines psychologiques. Démarche puissante qui transforme la biologie en discipline omni-explicative, science mère y compris des fonctionnements psychiques ainsi devenus une manifestation de l'alchimie biologique au niveau des humains (d'où la traduction du terme allemand *Trieb* par *instinct*, au lieu de *pulsion*). D'après cette offensive, ce n'est pas la société existante qui pose problème, même si quelques segments restent encore à rectifier, mais juste certains individus et groupes insuffisamment modernisés, c'est-à-dire normalisés. Il n'y a plus de dysfonctionnements sociaux, mais des défaillances individuelles et collectives au sein de cette société, la seule possible : il s'agit d'en repérer les causes naturelles, expérimentales, qu'elles soient psychiques et/ou génétiques. Pour mener à bien cette biologisation, les sciences physiques, chimiques, biologiques, fournissent le modèle théorique de référence, le paradigme conceptuel en quelque sorte, les théories de l'attachement adaptant en outre au champ humain le principe déterministe qui régit la nature.

Or, c'est justement là qu'il convient de ne pas céder à une équivoque aujourd'hui habituelle. À savoir : la science n'étant pas un bloc sans fissures, la référence *générale* à « la science » est de fait, toujours, la référence *particulière* à certaines théories se voulant scientifiques et à une certaine conception de ce qu'il faut entendre par « science ». Plus précisément : le modèle contemporain ne provient nullement des sciences psychiques et naturelles, mais bien plus des épistémologies positivistes à propos de ces disciplines. Quand des psychanalystes parlent du « discours de la science », il s'agit en fait de discours *sur* la science. En désaccord partiel avec Hélène Tessier, je ne dirais pas qu'aujourd'hui « on s'en remet à la science pour régler les problèmes politiques et sociaux », mais plus concrètement au positivisme, à l'empirisme, au naturalisme. Naturalisme qui, bien entendu, n'est pas la nature, mais juste une des épistémologies à propos de celle-ci. C'est pourquoi il importe absolument de ne pas confondre déterminisme et, par ailleurs, fatalisme, prédictivité, traçabilité, prédestination. Confusion hélas trop courante ! Confusion pernicieuse, surtout, car il n'y a pas de science sans une forme ou une autre de déterminisme, c'est-à-dire de causalité objective : Hélène Tessier ne dit

pas autre chose en affirmant le « caractère déterminant [*sic*] des relations précoces sur le développement futur d'un bébé ». Elle a bien raison, puisque le déterminisme, loin d'être automatiquement mécanique et aveugle, peut parfaitement être dialectique et dynamique... Bref, n'abandonnons pas aux théories de l'attachement le monopole de ce qui serait scientifique et de ce qui ne le serait pas, sous peine de nous livrer à un combat passablement réactionnaire contre *La Science*, là où ne sont en jeu que certains courants, que certaines conceptions, que certaines manières de dire et de faire. Contribuons à ce que la loi de protection de la jeunesse ne fonctionne pas trop comme une loi de protection contre la jeunesse.

**Maryse Rinfret-Raynor, Myriam Dubé et Christine Drouin,
« Le dépistage de la violence conjugale dans les centres
hospitaliers : implantation et évaluation d'un ensemble d'outils »**

Ce récit relate une expérience : celle de l'implantation, en milieu hospitalier, d'outils visant le dépistage de la violence conjugale. C'est sur le déroulement de ce récit que je voudrais esquisser quelques brèves remarques.

Tout d'abord, à propos du peu de précision de la notion de « violence conjugale », constamment sous-entendue plus qu'effectivement caractérisée. Comme si sa définition allait de soi... Le dogmatisme de l'évidence n'est jamais trop loin, surtout quand il s'agit de phénomènes, attitudes et comportements malheureusement fort répandus : mais justement parce que leur réalité est attestée, une définition aussi rigoureuse que possible s'impose ! Ne serait-ce que pour savoir de quoi on parle. À défaut, on bute sur un délicat problème épistémologique : moins une catégorie est explicitement argumentée, fondée, déployée, et plus sa discussion s'avère difficile, et improbable sa rectification raisonnée. Comment alors, dans leur pratique concrète, les personnels hospitaliers peuvent-ils détecter de la violence conjugale, celle-ci n'étant pas, ou trop peu, identifiée comme telle ?

Or, c'est justement dans la pratique que cette identification peut aisément avoir lieu. Le paradoxe n'est qu'apparent. Car, comme le signalent les trois auteures, dans les expériences des différents hôpitaux, « l'utilisation principale de la trousse d'instruments consiste en sa consultation afin d'acquérir plus de connaissances sur la problématique [de la violence conjugale] ». La trousse semble moins servir à la détection de l'objet (violence conjugale) qu'à la sensibilisation et la formation du sujet (intervenants). Il est d'ailleurs probable – le point mérite d'être souligné – que ce soit là un rôle immanquablement joué par les protocoles, signalements et autres dispositifs de recherche : l'objet à observer se constitue par la mise en condition

du regard de l'observateur, l'intelligibilité de ce réel que sont les violences conjugales suppose de fabriquer la sensibilité et les critères susceptibles de la percevoir.

Un autre item que je voudrais souligner dans ce récit concerne les difficultés d'implantation de cette trousse en milieu hospitalier, difficultés techniques, budgétaires, d'implication des personnels, sans oublier la lourdeur parfois excessive de cette trousse. Mais, au-delà, c'est à juste titre que les auteures ponctuent la difficulté « d'insérer la recherche sociale dans les milieux hospitaliers, où le mandat principal est de traiter les problèmes de santé physique de la population ». Difficulté symptomatique et relativement fréquente, pas seulement en milieu hospitalier (même chose à l'école, par exemple, le mandat principal étant l'instruction). Intéressant cependant de remarquer que, de fait, le mandat principal ne peut être mené à bien sans considérations sociales, sans évaluation des coûts, sans restrictions ou rallonges budgétaires (soit des critères d'économie politique), sans critères épidémiologiques à propos de la santé, sans positionnements éthiques à propos de ce qui doit, ne doit pas, ou ne doit plus être soigné... et ce, quelle qu'en soit la conscience claire ou obscure des professionnels. C'est une situation de fait. De même qu'une personne est atteinte d'une maladie sans en être forcément au courant, les critères sociaux sont à l'œuvre même chez les professionnels ayant une formation étroitement médicalisée et imaginant déployer des pratiques strictement techniques.

Dans la pratique, le mandat principal n'est jamais le mandat unique. C'est pourquoi il serait intéressant de vérifier ce que la trousse cherche à produire auprès des personnels hospitaliers : l'insertion d'un corps étranger dans le mandat principal, ou l'explicitation de facteurs déjà à l'œuvre dans les démarches de soin ?

Evelyne Baillergeau, « L'implication des organisateurs communautaires dans la gestion de l'insécurité aux Pays-Bas »

« En quoi lutte contre l'insécurité et émancipation peuvent-elles être compatibles ? » En posant cette interrogation, l'article entre de plain-pied dans une des problématiques les plus actuelles de l'intervention sociale. Cette problématique se déploie selon différents volets.

Soit l'insécurité. Trop souvent, celle-ci est traitée comme une évidence ; constamment présumée, finalement évasive. Ici, en revanche, l'insécurité est présentée surtout comme un sentiment, une représentation, un jugement subjectif « lié à des menaces réelles ou non », signale l'auteure. L'insécurité concerne donc ce qui pourrait advenir, ce qu'on craint (et, parfois, on souhaite secrètement) qu'il advienne, mais ce n'est pas forcément, voire pas du tout ce

qui arrive effectivement. Il en est ainsi dans la mesure où les menaces dont découlerait le sentiment d'insécurité sont articulées à des *perceptions* : un fait délictueux, auparavant considéré comme bénin, est rendu répréhensible parce que contemporain d'autres faits et « soupçonné d'engendrer des sentiments d'insécurité ». Et c'est ici que le cas hollandais commenté par Evelyne Baillergeau vient illustrer une situation devenue courante dans l'ensemble de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord : le rôle stratégique dévolu aux politiques de prévention.

Est nouveau, certainement pas la panoplie d'activités et de démarches englobées sous la rubrique « prévention », mais le rôle stratégique que celle-ci revêt maintenant. Il s'agit, très précisément, de la prévention en tant que modalité de prédiction, sinon de prophétie. Ce faisant, il est probable que la prévention constitue la version laïque de ce que la théologie appelle prédestination. Dans cette optique, la prévention n'est plus seulement une spécialité parmi d'autres des interventions sociales, mais aussi, et surtout, leur prototype, leur visée commune, une dimension que les multiples professions du travail social sont supposées partager. Même au-delà du travail social, du travail de la police et de l'appareil judiciaire, la prévention prédictive vise l'ensemble des rapports sociaux, des situations individuelles et collectives, des classes d'âge. C'est presque un style de vie, une clause indispensable du vivre-ensemble. D'où, exemple parmi bien d'autres, la lamentable expertise collective de l'INSERM français (2005) sur les « troubles du comportement » chez les très jeunes enfants, considérés comme les primeurs probables de comportements délinquants ultérieurs.

Des changements en profondeur s'ensuivent. Pour les organisateurs communautaires (pas que néerlandais!), « leurs activités ne semblent plus tant viser l'amélioration de la place de leur public dans la société que le renforcement de la cohésion sociale de l'ensemble à travers la pacification des quartiers ». Un souci manifeste d'ordre public est de mise. Nombre de professionnels s'en trouvent déstabilisés, tantôt pris dans des situations de contrôle des individus et des groupes, en flagrante contradiction avec leur éthique professionnelle et personnelle, tantôt en cherchant des voies alternatives, qu'ils ne trouvent pas toujours.

La conjoncture n'est, certes, pas facile. Sans prétendre à une analyse exhaustive, je voudrais signaler ceci : la difficulté de la présente conjoncture n'est-elle pas majorée par le fait que les dimensions idéologiques et politiques de l'intervention sociale apparaissent plus clairement que par le passé ? La difficulté ne proviendrait pas seulement du changement de cap, de l'emprise grandissante des idéologies néolibérales dans l'ensemble des rapports sociaux, mais aussi du fait que les enjeux idéologiques et politiques s'avancent moins masqués, sont moins édulcorés que par le passé, leur contournement s'avérant

plus laborieux... Après tout, « améliorer la place des publics dans la société » concourrait, à sa manière, à renforcer la cohésion sociale d'ensemble. Puisque cette amélioration des places n'allait pas jusqu'à tenter de modifier la structure et l'organisation de la société, elle contribuait à conforter cette société par quelques redistributions de ressources matérielles et immatérielles auprès de groupes sociaux ciblés. Ce qui bien entendu était significatif, sans pour autant modifier les rapports entre couches et groupes sociaux, ni les causes sociopolitiques de la situation des uns et des autres. C'est là, sans doute, la différence relative et la similitude forte avec l'actualité.

En tout état de cause, il s'agit pour moi, pas du tout de dénoncer l'intervention sociale, mais d'épingler une de ses conditions structurelles d'existence, à toute époque. Mon hypothèse est que nous vivons aujourd'hui un moment de dévoilement, de mise au clair. Moment d'autant plus difficile à supporter, d'autant plus décourageant qu'on continuerait d'imaginer les dimensions idéologiques et politiques comme un simple cadre extérieur à l'intervention sociale – et non pas comme ce que cette dernière colporte, défend et/ou met en question. Comme ce dont il s'agit en dernière instance, dans toute forme de pratique sociale, dans toute relation duelle ou de groupe. C'est à partir de là qu'il est possible de continuer à exercer son travail tout en actualisant son éthique, en se gardant cependant de confondre le réalisme, stratégie qui consiste à faire avec ce qui existe, et la résignation, tactique qui consiste à se soumettre à ce qui existe.

POUR NE PAS CONCLURE

Les cinq contributions de ce dossier déchiffrent quelques-uns des multiples volets de la violence, de ses déclinaisons et de ses dérives. Volets partiels et incomplets, parce que mille autres pourraient s'y ajouter sans pour autant couvrir l'éventail de situations. Volets divers, disparates, hétérogènes, parce que la polysémie semble constitutive de la problématique de la violence, comme si l'une des conditions de l'extrême diffusion de cette dernière lui venait justement de cette capacité à héberger toutes sortes de phénomènes, à inclure des expériences de tout acabit. Il est même probable que la réalité massive et angoissante qu'elle revêt plonge ses racines dans cette nébuleuse de significations et de logiques. C'est pourquoi il m'a semblé indispensable d'insister sur *le devoir de définition*, soit sur l'urgence épistémologique et pratique de dire aussi précisément que possible de quoi on parle et de préciser autant que faire se peut quels problèmes il s'agit véritablement de résoudre. Si répondre à des questions n'est pas toujours aisé, répondre à des questions qui ne sont pas celles qu'on imagine, ou qui n'en sont pas du tout, paraît encore plus malaisé...